

Objet : Distribution des masques, ouverture du marché et accès aux parcs et aires de jeux

Distribution des masques

Nombreuses sont les collectivités à avoir commandé des masques dits « grand public ». La Ville d'Aytré, soucieuse de protéger les aytréens s'inscrit également dans cette démarche.

Ainsi, la Ville prévoit la distribution de deux masques par habitant :

- Un offert par la Ville d'Aytré
- Un offert par le département de Charente-Maritime

Néanmoins, et compte-tenu des délais d'acheminement des masques, la Ville est contrainte d'échelonner la distribution en corrélation avec les stocks en sa possession.

Après avoir procédé, par les élus eux-mêmes, le samedi 9 mai, à une première distribution pour les personnes vulnérables connues du Centre Communal d'Action Sociale, la Ville élargit la distribution à l'ensemble de la population conformément aux engagements énoncés.

La distribution se déroulera le jeudi 21 mai (jeudi de l'ascension) entre 8h et 20h dans 5 lieux distincts.

Afin de réguler la fréquentation, les administrés sont invités à se déplacer dans le créneau dédié. Identifiez ci-après le créneau en fonction de la première lettre de votre Nom de famille.

8h à 10h : A B C D

10h à 12h : E F G H

12h à 14h : I J K L

14h à 16h : M N O P

16h à 18h : Q R S T

18h à 20h : U V W X Y Z

Les différents lieux de distribution :

Zone n° 1	Salle du Conseil Municipal (Mairie d'Aytré, Place des Charmilles)	Bureau n° 1
Zone n° 2	Salle Jean Vilar (Parc Jean Macé),	Bureaux n° 2 et 3
Zone n° 3	Maison Georges Brassens (rue du 8 mai 1945)	Bureaux n° 4 et 5
Zone n° 4	Salle Georges Clémenceau (boulevard Georges Clémenceau)	Bureau n° 6
Zone n° 5	Maison de quartier « Les Embruns » (rue Jean Bart)	Bureau n° 7

Ces 5 lieux de retrait correspondent sensiblement au découpage adopté pour les élections. Si l'administré souhaite vérifier le point de retrait dont il dépend, ou s'il n'est pas inscrit sur les listes électorales, il est invité à consulter la cartographie en ligne sur le site de la Ville.

Pour rappel, il est demandé à **une seule personne** de se déplacer. Elle est alors chargée de rapporter l'ensemble des masques du foyer.

Le retrait du masque se fait **sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité** et, le cas échéant, des documents de la personne pour laquelle l'administré se déplace.

Cette distribution complémentaire est possible grâce aux premiers masques en possession de la municipalité. Il s'agit de la commande passée par le Département de la Charente Maritime (la Ville étant toujours dans l'attente de sa commande passée avec l'Agglomération de La Rochelle).

Précision

Il est toujours possible pour les personnes « vulnérables » de s'inscrire sur la liste de veille sociale gérée par le Centre Communal d'Action Sociale. Notez que cette liste n'est pas exclusive à la seule crise sanitaire que nous traversons mais offre au CCAS un listing permettant de protéger les plus faibles notamment à l'occasion du plan canicule.

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 55 41 41

Marché

Le marché place des Grands Prés sera ouvert dès vendredi 15 mai. Un sens de circulation sera mis en œuvre et les gestes barrières devront être scrupuleusement appliqués.

Accès aux parcs, jardins et aires de jeux

Les parcs et jardins de la ville sont désormais accessibles. La municipalité rappelle qu'il est formellement interdit de se regrouper. Là encore, l'application des gestes barrières est indispensable. Les efforts de tous doivent se poursuivre.

Seul le parc Lebon n'ouvre pas ses grilles afin de préserver la santé des résidents du foyer APF Pierre Garnier.

La Ville compte sur la compréhension des usagers car l'entretien des espaces verts est encore en cours.

Les aires de jeux pour enfants resteront fermées sur l'ensemble du territoire communal. En effet, les conditions sanitaires ne sont pas garanties pour permettre une utilisation en toute sécurité de ces équipements. Merci pour votre compréhension.

Monsieur le Maire remercie tous les aytrésiens pour le civisme dont ils font preuve depuis le confinement. Néanmoins, il convient d'être vigilant pour ne pas faire des efforts consentis pendant ces dernières semaines ne soient pas vains.

De plus, Monsieur le Maire demande également à tous ces administrés de faire preuve de patience et de bienveillance envers les agents publics. Mobilisés depuis le début de la crise, ces agents, qu'il tient à remercier chaleureusement, assurent aujourd'hui le service public tout en rattrapant le retard pris sur les missions suspendues pendant le confinement.

Nos services sont accessibles, les agents sont à votre écoute, aussi, et après avoir respecté le « Restez chez vous », merci maintenant de « Restez vigilants, patients et courtois » en toute occasion.